



Traité Demai

Michna 4 - Chapitre 7

הַלּוֹקִים יֵין מִבֵּין הַכּוֹתִים, אוֹמֵר:
שְׁנֵי לֶגֶן שְׂאֵנִי עֲתִיד לְהַפְרִישׁ, הֲרִי הֵן תְּרוּמָה,
וְעֹשֶׂה מַעֲשֶׂה,
וְתִשָּׁעָה מַעֲשֶׂה שְׁנֵי.
מֵחֵל וְשׁוֹתָהּ.

Celui qui achète (avant Chabbat) [100 log de] vin aux Koutim dira : « 2 Log que je séparerai seront là térouma, et 10 [autres logs auront le statut] de dîme, et 9 la seconde dîme. Il le rend profane et il pourra boire.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions